

Quand mes droits sont en jeu

JE VAIS À THEMIS

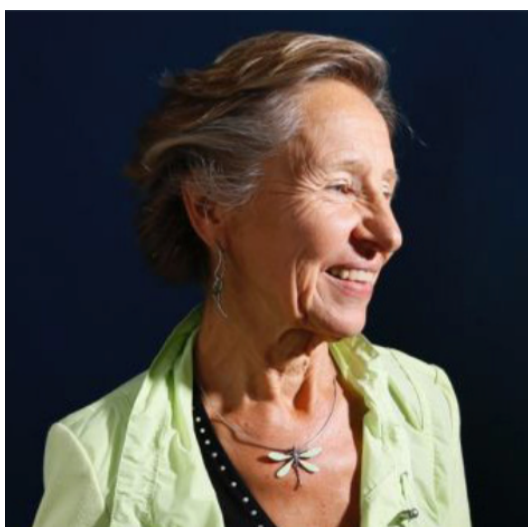


THEMIS
Accès au droit pour
les enfants et les jeunes

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Rapport moral 2018	4
I. Fonctionnement de l'Association	6
A. Organisation	6
B. Financeurs, partenaires et adhérents	8
II. Vie de l'Association	11
La vie Associative	11
Les actions de l'association Themis sur le plan local et national	13
Les actions de formations	14
III. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel	15
Le Service d'accès au droit	16
Le mandat d'administrateur ad hoc	21
IV. Les actions collectives	25
Le Mois de l'Autre	26
L'Odyssée Citoyenne	27
L'Aventure Citoyenne	29
Odyssée Citoyenne Colmarienne	31
#CollègeCitoyen	32
Le Conseil Municipal des Enfants de la Ville D'Illkirch-Graffenstaden	33
Le Conseil d'enfant de la Meinau	34
Arachnima : la tournée des quartiers	35
Les conférences à destination des adultes	35
Les semaines de l'égalité	36
Les actions à la demande	36
Enquête sur l'utilisation des réseaux sociaux chez les 8-10 ans	37

Rapport moral 2018



“ La parole à Josiane BIGOT,
présidente de Themis. ”

2018 a vu la confirmation de l'intérêt porté par les collectivités publiques aux actions de développement du sens de la citoyenneté auprès des enfants et des jeunes.

Après les attentats terroristes, les constats se sont succédés, de désinvestissement du champ social, de la non reconnaissance de la république et de ses institutions pour nombre de jeunes.

Themis porte depuis des années la volonté d'ouvrir au champ de la citoyenneté les enfants et les jeunes, en réponse notamment à la multiplication des actes de délinquance.

Nous avons construit un parcours d'apprentissage de la citoyenneté sur la durée d'une année scolaire, s'adressant d'abord à des enfants jeunes, à l'école primaire, puis aux collégiens et de manière plus ciblée et plus ponctuelle aux lycéens : actions d'information sur leurs droits, leur statut, la place des parents et des adultes chargés de les protéger, le rôle des élus, la lutte pour la préservation de la planète, l'inscription dans l'Europe... mais aussi de reconnaissance de l'altérité, de la différence, du respect dû à autrui et de la force de la démocratie.

Par leur investissement dans de nombreuses actions et manifestations, les enfants et les jeunes ont prouvé leur réceptivité, voire leur appétence à s'inscrire dans une société plus égalitaire, plus juste, moins violente et plus protectrice de la nature.

C'est avec enthousiasme que nous avons répondu à la demande de la ville de Strasbourg de mise en place d'un conseil

des enfants du quartier de la Meinau, à partir de 3 écoles du secteur. C'est l'occasion de rappeler notre accompagnement du conseil municipal des enfants d'Illkirch qui chaque année confirme le sens de l'engagement des jeunes élus, leur créativité pour la réalisation de projets au bénéfice de la collectivité, pour certains repris par le conseil municipal des adultes.

Mais nous poursuivons aussi notre accompagnement individuel des enfants et tout particulièrement de ceux qui sont victimes du comportement nocif des adultes.

Nous représentons leurs intérêts en exerçant la mission ô combien complexe d'administrateur ad hoc; nous sommes certainement sur le territoire français la structure la plus désignée et ayant par conséquent la plus grande expérience ; nous avons (enfin) pris la résolution de réaliser un ouvrage sur l'exercice de cette mission et continuons d'interpeller la chancellerie sur l'évolution du statut de ce mandataire laissé pour compte financièrement et statutairement malgré l'extrême difficulté de son rôle auprès des mineurs. Rappelons que nous avons été ponctuellement désignés aussi pour représenter les intérêts de mineurs en conflit avec la loi.

S'agissant de notre rôle d'interpellation, nous avons rencontré une très forte

déception lors de l'adoption de la loi du 3/8/18 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Nous espérions que toute relation sexuelle entre un adulte et un enfant de 13 ans serait dorénavant considérée comme crime et que la question du consentement d'un enfant serait définitivement éliminée des procédures. Il n'en fut rien et seule est précisée la contrainte morale reprenant les avancées jurisprudentielles.

La présidence de la CNAPE nous permet de porter nos messages au niveau national, s'agissant tout spécifiquement des enfants victimes, des mineurs non accompagnés notamment. C'est ainsi que la fédération s'est associée à un recours de l'Unicef et autres organisations contre le décret de fichage biométrique des mineurs non accompagnés, au mépris de leurs droits .

Nous sommes entrés en 2019, année qui nous permettra de faire le bilan de l'effectivité des droits des enfants lors de la célébration des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Je ne saurais oublier que le bilan aussi riche est avant tout le résultat de l'investissement de notre équipe jeune et dynamique sous l'impulsion de sa directrice. Qu'ils en soient tous infiniment remerciés.

Josiane BIGOT

I. Fonctionnement de l'Association

Organisation

1. Les instances dirigeantes

Les membres du Bureau

Josiane BIGOT

Présidente

Magali SPAETY

Vice-présidente

Grégory FENUS

Trésorier

Marie-France ABRAHAM

Secrétaire

Didier BOTTEAUX

Trésorier adjoint

Fabienne HAGEMANN

Assesseur

Marie ELGARD

Assesseur

Roland BAUER

Assesseur

Le Conseil d'Administration

Jean Luc CLAVELIN

Christiane BIBERT

Yolande ARNOLD

Frédérique DEWULF

François GIORDANI

François WENDLING

Claudine BRIGON

Florence GLETTY

Evelyne FRITSCH

Claude SCHAUDER

Olivia TRAMBLY

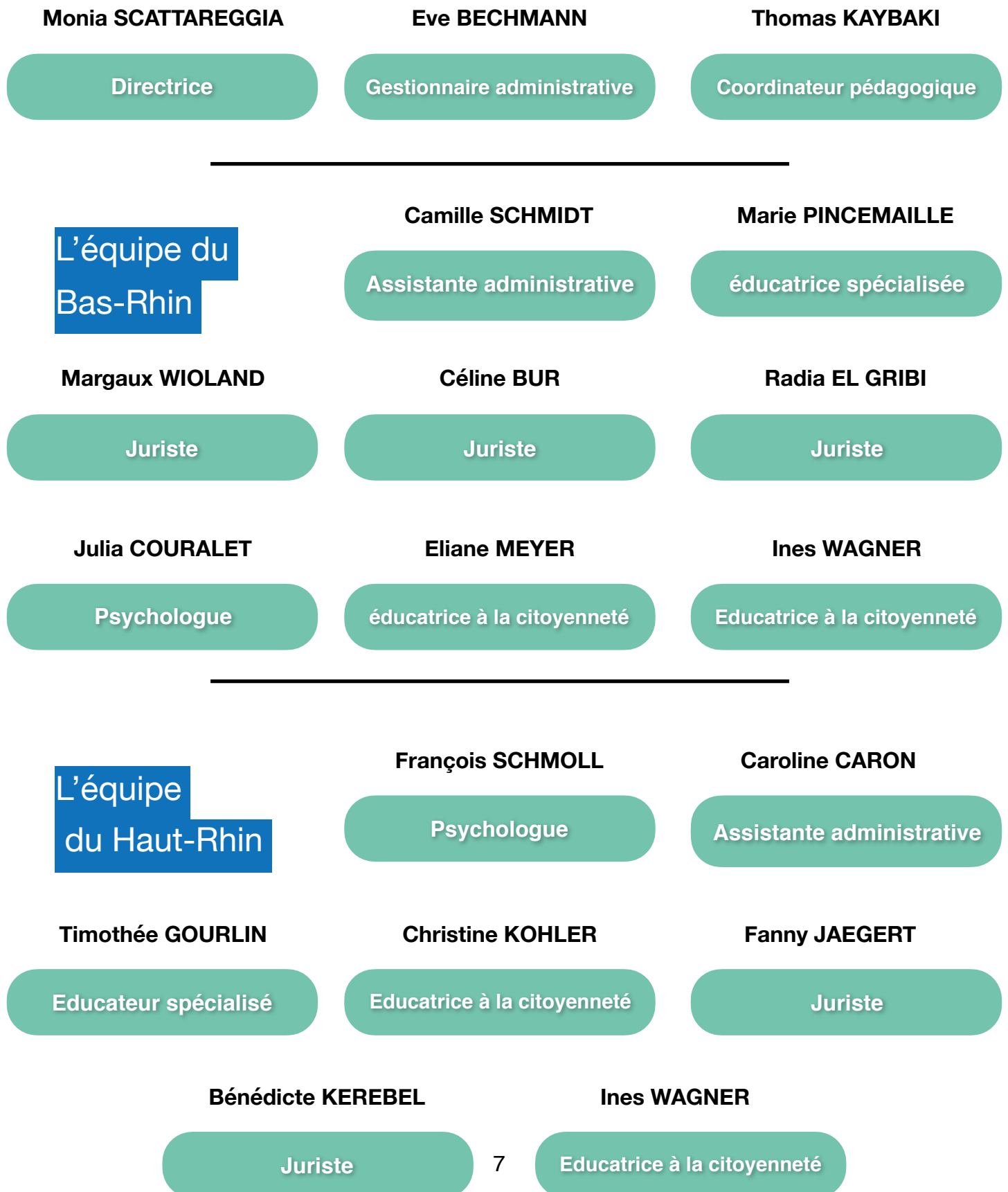
Sylvie COLLE-ROTH

Philippe SCHNEIDER

Sarah WEINRYB

Stéphane MEDY

2. L'équipe de Themis ; organigramme au 31 décembre 2018



B. Financeurs, partenaires et adhérents

1. Les financeurs



2. Les adhérents

En 2018, l'association compte **76** adhérents (51 individuels et 25 personnes morales).

Ce réseau est extrêmement précieux pour soutenir l'association et est aussi à l'initiative de manifestations de soutien.

Les adhérents personnes morales



- Association des avocats de la jeunesse de Strasbourg

- Association des avocats de la jeunesse de Mulhouse
- SERAL Bigot-Guldenfelds, Bigot-Goncalves
- SERAL Bresch Larhiari
- Cabinet Monheit/Mai
- Alsace OMNIJURIS

3. Themis est également membre de :

Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance du Bas-Rhin - CISPD Strasbourg - CISPD Mulhouse - Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) - La commission pour l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) - Commissions départementales de lutte aux violences faites aux femmes 67 et 68 - CDAD du Haut-Rhin - CDAD du Bas-Rhin - RESF (réseau éducation sans frontière) - FENAAH (Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc) - Comité du Défenseur des Droits - CNPE (Conseil National de Protection de l'Enfant) - CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant) - l'ODPE du Bas-Rhin

4. Les partenaires



II. Vie de l'Association

La vie Associative

L'évolution de l'équipe

2018 aura été une année de stabilisation des équipes nouvellement constituées.

Thomas KAYBAKI, éducateur spécialisé depuis quelques années au sein de l'association, a été nommé sur un poste de coordinateur des actions pédagogiques de l'association en janvier 2018.

Nous avons décidé de la création d'un poste de gestionnaire administratif et financier en lieu et place d'un chef de service dans le Haut-Rhin et après une longue période de recherche infructueuse, nous avons embauché Eve BECHMANN en août.

Nous avons embauché en 2018 :

- Eliane MEYER, éducatrice à la citoyenneté, en remplacement de Lucie SAMSON.
- Marie PINCEMAILLE, éducatrice spécialisée, en remplacement d'Anaïk CHARRET.
- Camille SCHMIDT, secrétaire, en remplacement de Karen BOBINEAU
- Caroline CARON, secrétaire, en remplacement d'Aurélie LONJARET

Nous avons également fait le choix d'embaucher sur l'été Hannah RECHAM, éducatrice en formation, pour animer sur

toute la période estivale les ateliers proposés par l'association dans le cadre de la Tournée des quartiers.

Enfin, afin de renforcer les équipes en place face aux nouvelles actions et dans la perspective du développement de nos activités colmariennes, nous avons embauché Inès WAGNER, éducatrice à la citoyenneté, de formation assistante de service sociale, à compter du 15 octobre 2018.

Elle partage son emploi du temps entre Strasbourg et Colmar.

Le Conseil d'Administration et le Bureau

Le bureau de l'association s'est réuni 8 fois en 2018. Les travaux du bureau sont surtout centrés sur l'organisation, la mise en œuvre et l'évolution des emplois dans l'association, en assurant l'équilibre financier de l'association.

Le conseil d'administration de l'association s'est réuni 4 fois en 2018 (le 27 janvier, le 26 mai, le 18 juin et le 13 octobre).

Les réunions « Administrateur Ad hoc »

Les réunions sur les dossiers gérés par l'association en qualité d'administrateur ad hoc ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de réunir les professionnels de Strasbourg et Mulhouse traitant des dossiers ad hoc, ainsi que Claude Schauder et Josiane

Bigot. Il s'agit d'offrir un temps d'analyse et d'étude des dossiers qui peuvent présenter des difficultés.

Les dossiers Bas-rhinois et Haut-rhinois sont ainsi supervisés et discutés en équipe. 8 réunions ont eu lieu au courant de l'année 2018

Les réunions régionales

Nous nous sommes réunis en équipe régionale 2 fois en 2018 afin d'échanger, d'harmoniser les pratiques et de travailler sur nos actions et nos prises en charges.

Outils de communication

En 2018, nous avons poursuivi nos démarches de communication en créant 2 nouvelles affiches : une affiche sur les critères légaux de discrimination et une nouvelle affiche sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Quand mes droits sont en jeu
Je vais à THEMIS

Les 25 critères de discriminations interdits par la loi

Apparence physique	Age	Etat de santé	Appartenance ou non à une prétendue race	Appartenance ou non à une nation
Sexe	Identité de genre	Orientations sexuelle	Grossesse	Situation de famille
Handicap	Caractéristiques génétiques	Moeurs	Patronyme	Activités syndicales
Origine	Lieu de résidence	Appartenance ou non à une ethnie	Opinions politiques	Domiciliation bancaire
Perte d'autonomie	Capacité à s'exprimer dans une langue étrangère	Religion	Vulnérabilité résultant de sa situation économique	Opinions philosophiques

THEMIS
Accès au droit pour les enfants et les jeunes
association@themis.asso.fr

Strasbourg
24 rue du 22 novembre
03 88 24 84 00
association@themis.asso.fr

Mulhouse
12 rue du chène
03 89 46 25 02
association@themis.asso.fr

Colmar
25C avenue de Paris
07 55 53 05 58
association@themis.asso.fr

cgei

Quand mes droits sont en jeu
Je vais à THEMIS

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant*

Les principaux droits de l'enfant

Tous les enfants ont les mêmes droits, quelles que soient leurs différences	Tu as le droit d'avoir une identité : un nom, un prénom et une nationalité	Tu as le droit d'être correctement nourri, soigné, logé et de vivre en famille
Tu as le droit d'être respecté et d'être protégé de la violence	Tu as le droit de t'exprimer et de donner ton avis	Tu as le droit de penser librement et de croire en ce que tu veux
Tu as le droit à l'éducation pour que tu puisses grandir et t'épanouir	Tu as le droit de rire, de rêver, de jouer et de te reposer	Tu as le droit à une justice adaptée

THEMIS
Accès au droit pour les enfants et les jeunes
association@themis.asso.fr

Strasbourg
24 rue du 22 novembre
03 88 24 84 00
association@themis.asso.fr

Mulhouse
12 rue du chène
03 89 46 25 02
association@themis.asso.fr

Colmar
25C avenue de Paris
07 55 53 05 58
association@themis.asso.fr

*La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) a été adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 - retrouvez le texte intégral sur <https://www.themis.asso.fr>

Le partenariat avec les avocats de la jeunesse

Depuis la création de Themis, les avocats ont une place essentielle et travaillent en relation étroite et quotidienne avec nos équipes. Cette organisation reste singulière en France. Ce travail partenarial est à promouvoir. L'intervention des avocats au sein de l'association est une des garanties de la prise en compte effective des droits des enfants. Les avocats interviennent également sur mandat lorsque Themis est désignée en qualité d'administrateur ad hoc. En 2018, Themis a ainsi travaillé avec une soixante d'avocats des Barreaux de Saverne, Strasbourg, Colmar et Mulhouse et nous les en remercions.

Les actions de l'association Themis sur le plan local et national

La Fédération Nationale des Administrateurs Ad hoc

L'association présidait cette fédération, qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc qui exercent la mission en qualité de personne physique ou de personne morale, jusqu'en juin 2018.

Nous continuons aujourd'hui à nous y investir et en avons la vice-présidence.

Nous avons dans ce cadre investi un groupe de travail regroupant certains adhérents et dont l'objectif est de présenter un rapport circonstancié sur les statuts et les missions de l'administrateur ad hoc à la Chancellerie.

La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

L'association adhère à la CNAPE et à ce titre, est présente dans les différentes commissions de travail.

Josiane Bigot en assure la présidence.

Nous participons en 2018 à la Commission Protection de l'Enfance, à la Commission Délinquance Juvénile et au groupe de travail sur les mineurs non accompagnés.

Ces commissions permettent une réflexion commune, un apport de nos constats de terrain permettant de nourrir les contributions de la CNAPE.

Le comité de suivi du Défenseur des Droits

Sollicités par le Défenseur des Droits, nous avons en 2017 contribué à la rédaction d'outils pédagogiques mis en ligne permettant l'éducation des enfants et des jeunes à leurs droits. Cette plateforme d'outils, appelée Educadroit, a été lancée en 2017 et nous faisons partie de son comité de suivi (promotion, utilisation, évaluation des outils).

Nous avons continué de participer en 2018 à ces différentes réunions du comité de suivi.



Défenseurdesdroits
REPUBLIQUE FRANÇAISE

La Maison des Adolescents

Nous sommes membres du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents et assurons une permanence juridique hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous avons assuré **120** permanences en 2018.

Nous avons également intégré en 2018 le collectif jeunes migrants, qui a organisé au mois de décembre 2018 une journée de réflexion sur le parcours, la prise en charge, l'accompagnement et l'avenir de ces jeunes.



Les actions de formations

L'association Themis bénéficie d'un agrément auprès de la DIRRECTE afin d'organiser des formations professionnelles.

Ces formations sont construites autour d'un projet de formation adapté aux demandes de nos partenaires, faisant état d'un programme détaillé et d'objectifs pédagogiques.

A ce titre, nous sommes intervenus en 2018 auprès d'un certain nombre de professionnels.

Nous sommes intervenus le 22 février auprès des Assistantes de service social scolaires sur la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Nous sommes intervenus le 1er mars auprès des Educateurs de Jeunes Enfants en formation.

Nous sommes intervenus les 14 mai et 3 octobre dans le cadre de la formation des puéricultrices sur les droits de l'enfant et le signalement.

Nous sommes intervenus le 17 mai 2018 auprès du service Jeunesse de la Ville de Shiltigheim sur le protocole de signalement et des informations préoccupantes.

Nous avons dispensé le 31 mai une formation sur les droits de l'enfant en protection de l'enfance et la représentation de leurs intérêts auprès du Foyer de l'Enfance du Bas-Rhin.

Nous sommes intervenus le 20 juin après de la PJJ sur l'accès aux droits des mineurs non accompagnés.

Enfin, nous avons dispensé le 15 septembre une formation auprès du SESSAD l'IMP les Glycines d'Haguenau sur les réseaux sociaux.

III. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association. Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de permanences d'accès au droit au sein de nos 3 établissements (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Stage Horizon » et l'exercice par l'association du mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar.

2018 en chiffres

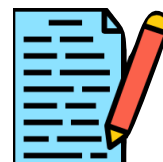


**1622 jeunes
accompagnés**

853 dans le Bas-Rhin
769 dans le Haut-Rhin



**954 nouveaux
dossiers ouverts**



**6000 actes
réalisés**

Le Service d'accès au droit

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits (au sens large du terme) de solliciter l'écoute, les informations, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant et/ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire.

Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute (juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue) que nous proposons nous paraît essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune.

Nous pouvons regrouper nos accompagnements individuels en 5 domaines d'activités :

L'accompagnement des enfants et jeunes pris dans les conflits en matière de droit de la famille

Il s'agit d'enfants et jeunes qui se trouvent en difficultés face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour avoir un lieu d'écoute qui entend leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable. Nous avons par exemple été amenés à transmettre des informations préoccupantes pour certains jeunes suivis lorsque nous étions inquiets des conséquences liées au mal-être dans lequel ces jeunes se trouvaient (fugues, mises en danger...)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la parentalité, en tentant de faire prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.

En 2018, nous avons accompagné **84** enfants sur ces questions et réalisé **151** actes : **70** enfants dans le Bas-Rhin et **14** dans le Haut-Rhin.

Les enfants en difficultés

Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficultés par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque.

Les conduites à risque s'entendent comme des comportements mettant les jeunes en risque de danger (addictions, fugues...)

Les jeunes en difficultés par rapport au système scolaire nous sont orientés principalement par les personnels pédagogiques des établissements lorsqu'ils sont passibles d'une sanction disciplinaire, ou convoqués devant un conseil de discipline.

Notre rôle d'accompagnement consiste ici à prendre avec le jeune la mesure des motifs de la sanction, de consulter le dossier, de réfléchir avec le jeune aux conséquences des actes posés et, lorsque nous l'estimons opportun, d'accompagner les jeunes convoqués en conseil de discipline.

Nous faisons également le lien avec l'Education Nationale, afin de retrouver un établissement pour un jeune exclu.

En 2018, nous avons accompagné **312** jeunes et réalisé **537** actes : **285** dans le Bas-Rhin et **27** dans le Haut-Rhin.

Les mineurs en conflit avec la Loi

Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction à la Loi et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent afin de savoir comment se déroule l'audience, quelles sont les sanctions encourues et être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous avec l'avocat soit fixé avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure de liberté surveillée préjudicielle par exemple.

En 2018, nous avons reçu **35** jeunes dans ce cadre : **30** dans le Bas-Rhin et **5** dans le Haut-Rhin.

Les mineurs victimes d'infraction pénale

En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infraction pénale.

Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure (de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation).

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, ce qui permet d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure.

En 2018, nous avons accueilli **487** victimes d'infractions pénales et avons réalisé **2628** actes : **250** dans le Bas-Rhin et **238** dans le Haut-Rhin.

Sur ces **487** jeunes, nous avons reçu **374** femmes et **113** hommes.

447 étaient mineurs et **40** avaient entre 18 et 21 ans.

Les jeunes reçus nous sont orientés par nos différents partenaires locaux : l'Education Nationale, les services du Conseil Départemental, la PJJ, les missions locales, les Maisons des Ados, les autres associations (prévention spécialisée, aide aux victimes, associations caritatives...).

Les jeunes ont également connaissance de notre service d'aide aux victimes par l'intermédiaire des nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté que nous menons dans les différents établissements scolaires en Alsace (plus de 500 interventions différentes)

Plus de la moitié des victimes que nous avons accompagnées ont subi des faits à caractère sexuel (260 jeunes) ou des faits de violences volontaires (169 jeunes).

En 2018, nous avons constaté une évolution des demandes d'accompagnement pour des victimes de harcèlement (cela a concerné une vingtaine de jeunes).

Les faits subis par ces jeunes victimes le sont très majoritairement dans un contexte intrafamilial (violences par les parents, au sein de la fratrie...) et dans ces situations, les enfants se retrouvent très souvent pris dans un conflit de loyauté et culpabilisent d'avoir dénoncé les faits. Outre l'accompagnement

juridique, le travail mené par le psychologue est alors indispensable.

Nous constatons pour 2018 une augmentation de victimes de violences au sein même de l'établissement dans lequel elles sont placées (93 jeunes).

Les victimes reçues au sein de l'association vont ainsi faire l'objet d'un véritable accompagnement global. Nous leur expliquons le déroulement de la procédure, les mettons en lien avec l'un de nos avocats lorsque cela est nécessaire, nous sommes présents afin de répondre à leur besoin d'écoute et leurs sollicitations. Cela se traduit pour l'année 2018 à 2628 entretiens pluridisciplinaires réalisés sur l'ensemble de nos trois sites.

Les mineurs non accompagnés

En tant que service d'accès au droit pour les enfants et les jeunes, nous accueillons des mineurs non accompagnés, c'est-à-dire des jeunes mineurs arrivant sur le territoire sans représentant légal. Il s'agit pour nous de pouvoir les orienter vers le Conseil Départemental qui est en charge de l'évaluation du jeune.

Nous avons reçu **187** primo-arrivants en 2018 (contre 233 en 2017)

Si, après évaluation, le jeune se voit opposer un refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance, il sera accompagné, à sa demande, afin de faire valoir ses droits.

Il bénéficiera ainsi d'un accompagnement juridique sur ces questions.

Si le jeune est pris en charge au titre de la protection de l'enfance, il peut bénéficier également d'un accompagnement juridique au sein de l'association sur les questions de régularisations administratives et/ou de demande d'asile.

Il s'agit pour l'association de fournir un appui technique et juridique aux établissements en rédigeant des demandes de régularisation administratives ou des demandes d'asile pour le compte des mineurs pris en charge.

En 2018, nous avons accompagné **202** jeunes et réalisé **391** actes : **194** jeunes dans le Bas-Rhin et **8** jeunes dans le Haut-Rhin.

Par ailleurs, nous continuons de réfléchir avec nos partenaires sur une meilleure prise en charge de ces jeunes et sommes présents lors des différents groupes de travail.

Nous remercions également nos avocats partenaires que nous sollicitons très souvent et en urgence et qui font preuve de réactivité pour recevoir les jeunes très rapidement.

Le Stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collègue ou un lycée, l'association Thémis (avec l'association Sahel Vert pour le Haut-Rhin), et la famille du jeune concerné.

Le stage "Horizon" concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées :

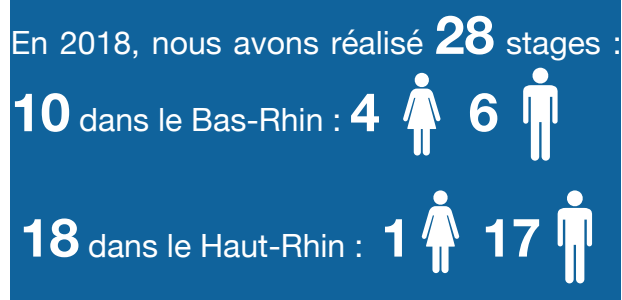
- présentant des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, ...) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- concernés par une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline.
- présentant une problématique de décrochage scolaire

Le stage Horizon peut être d'une durée maximale de 5 jours dans le Bas-Rhin et 10 jours dans le Haut-Rhin et se décline par une prise en charge à 4 niveaux :

1. Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au Droit et à la Loi (*Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et institutions (avocats, forces de l'ordre...)*)
2. Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra scolaire (*animations d'exposition, rencontre de classes..*)
3. Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler

l'orientation scolaire et/ou professionnelle (*Orientoscope, CIO, réalisation de tests...*).

4. Un accompagnement d'ordre technique, support éducatif, dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé dans le Haut-Rhin par l'association Sahel Vert, qui prend en charge les jeunes sur un temps complémentaire équivalent au temps passé à Thémis (*Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires*). Dans le Bas-Rhin, nous faisons appel à des associations caritatives partenaires (Armée du Salut) au sein desquelles le jeune passera une journée en immersion.



Les établissements du Haut-Rhin :

Collèges Kennedy, Bel-Air, Wolf, Jean Macé, Schweitzer, Bourtzwiller, Anne Franck et Habsheim

Les établissements du Bas-Rhin :

Collèges Lezay Marnésia, Nelson Mandela, Erasme, Louise Weiss et Twinger

Le mandat d'administrateur ad hoc

L'association est habilitée par la Cour d'Appel de COLMAR à exercer la mission d'administrateur ad hoc et ce, depuis 2001.

Un administrateur ad hoc est une personne physique ou morale désignée par un magistrat afin de représenter les intérêts d'un mineur dans les cas prévus par les articles 706-50 du Code de Procédure Pénale et 388-2 alinéa 1^{er} du Code Civil.

Ainsi, un administrateur ad hoc va être désigné dans le cadre d'une procédure pénale lorsque les intérêts d'un mineur victime de faits volontairement commis à son encontre ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux. La mission de l'administrateur ad hoc consiste alors à exercer, au nom et pour le compte du mineur, les droits reconnus à la partie civile et se constituer, le cas échéant, partie civile.

La désignation de l'administrateur ad hoc peut intervenir à tous les stades de la procédure pénale.

Nous sommes ainsi susceptibles d'être désignés par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction ou la juridiction de jugement.

En matière civile, l'administrateur ad hoc pourra être désigné par le Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs ou le Juge saisi de l'instance lorsque les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les procédures en contestation de reconnaissance de paternité, procédures qui, de par leur objet consistant à remettre en cause le lien de filiation d'un enfant, induisent un conflit d'intérêt entre l'intérêt propre de l'enfant et celui des parties à la procédure.

De même, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur mandat du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs afin de représenter les intérêts des mineurs en matière de succession laissant pour héritier l'enfant et le représentant légal survivant.



Il apparaît clairement à la lecture de ces deux articles que l'administrateur ad hoc a une mission de représentation juridique du mineur, qui va au-delà d'une simple mission d'accompagnement. Même si l'administrateur ad hoc va bien évidemment tenir compte de la parole de

l'enfant, sa mission va consister à représenter son intérêt, mission loin d'être toujours aisée.

En 2018, nous avons suivi dans le cadre de nos mandats **688** dossiers

Nous avons ouverts **235** nouveaux dossiers en 2018 : **110** dans le Bas-Rhin et **125** dans le Haut-Rhin.

Les désignations 2018 dans le cadre de procédures pénales

Provenance des désignations

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge d'instruction	13	16
Procureur	29	50
Président du Tribunal Correctionnel	12	1
Juge des Enfants	3	0

En 2018, nous avons été désignés en qualité d'administrateur ad hoc dans **124** procédures pénales : **57** dans le Bas-Rhin et **67** dans le Haut-Rhin. Nous gérons en suivi **342** dossiers, **190** dans le Bas-Rhin et **152** dans le Haut-Rhin.

Motif des désignations

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Infractions à caractère sexuel	15	13
Violences	39	48
Délaissement	0	1
Soustractions aux obligations	3	5

Les infractions à caractère sexuel concernent les faits de viols, d'agressions ou d'atteintes sexuelles et de corruption de mineur, souvent commis dans un contexte intrafamilial.

Les désignations 2018 dans le cadre de procédures civiles

Motif des désignations

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autorité parentale	0	25
Filiation (contestation de paternité, ...)	23	16
Gestion financière et administration de biens	13	10
Assistance Educative	16	3
Demande d'asile	1	4

En 2018, nous avons été désignés ès qualité d'administrateur ad hoc dans

111 procédures civiles : **53** dans le

Bas-Rhin et **58** dans le Haut-Rhin.

Nous gérons en suivi **346** dossiers,

190 dans le Bas-Rhin et **156** dans le Haut-Rhin.

Provenance des désignations

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge aux Affaires Familiales/ Chambre Civile	0	40
Juge aux Affaires Familiales en charge des tutelles mineurs	36	11
Juge des Enfants	15	2
Service Civil du Parquet	1	4
Chambre Spéciale des Mineurs	1	1

IV. Les actions collectives

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son intérêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme. L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.

Le processus éducatif de l'association Themis repose sur la participation active des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace où ils peuvent s'exprimer librement. Notre démarche est de partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et ainsi de les rendre acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits de l'Homme est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : [la Convention Internationale des Droits de l'Enfant](#).

2018 en chiffres



595 interventions

345 dans le Bas-Rhin
250 dans le Haut-Rhin



**3743 enfants et
jeunes rencontrés**



**125
établissements**

Le Mois de l'Autre

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l'« Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens. Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au sexe ou au handicap.

Depuis plusieurs années déjà Themis participe activement à ce mois dédié au respect en proposant 3 actions :

Internet, les réseaux sociaux et la loi

- Sensibiliser aux risques d'internet
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisations des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes

Les relations amoureuses : toi, moi et la loi

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux abus sexuels
- Présenter le cadre juridique

Lutte contre les discriminations

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations

Pour l'année 2018 nous sommes intervenus auprès de **1019** élèves au sein de **24** lycées alsaciens.

Répartition des interventions :



Internet et les réseaux sociaux :
21 interventions



Discrimination :
9 interventions



Relations amoureuses :
8 interventions

L'Odyssée Citoyenne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyen à vos marques : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : participation au parcours interactif sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits, mis en place par la ville de Strasbourg dans le cadre des semaines de l'égalité
3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge
4. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
5. Libertés : Comprendre l'importance des droits et des libertés pour le vivre ensemble. Dans ce cadre, les enfants ont visité le Centre Européen du Résistant Déporté
6. Cybercitoyenneté : découverte des dangers liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux
7. Fête Citoyenne : cette fête concrétise la fin du projet de l'Odyssée Citoyenne. Elle rassemble l'ensemble des enfants, des acteurs du projet et des partenaires



Les écoles participantes

Strasbourg : Eleonore, Karine, Stockfeld, Albert Le Grand, Reuss 1, Gustave Stoskopf, Jacqueline, Meinau, Marguerite Perey, Sainte Aurélie, Romains, Niederau, Conseil des XV, Schwilgué, Saint Jean

Eurométropole : Ecole du Centre et Lixenbuhl (Illkirch-Graffenstaden), Dannenberger (Souffelweyersheim), Centre et Simone Veil (Lingolsheim), Josue Hoffet (Oberhausbergen) et Boucheseche (Hoenheim)



Les partenaires

L'Odyssée Citoyenne mobilise de nombreux partenaires intervenant durant les différentes étapes réparties tout au long de l'année scolaire. Elle est aussi le fruit du partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et Themis. Nos partenaires : Le Conseil de l'Europe, La CTS, le CERD, la compagnie Mistral-Est, la Maison des Potes, Les Francas, le Planning familial, l'ASTU, l'ASTUS, l'UNICEF, les avocats de la jeunesse, Vélostation, le CDAD 67.

L'Odyssée Citoyenne en quelques chiffres :

25 classes participantes 

657 enfants concernés 

230 interventions en classe 

200 sorties 



L'Aventure Citoyenne

L'Aventure Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Cette action est une co-production entre l'association Thémis et la M2A (Service Familles et Parentalité). L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. C'est parti pour l'aventure : il s'agit ici de favoriser le respect des droits et de la loi, et de définir les notions de citoyen autour de débats et d'échanges entre les élèves.
2. Moi enfant : travail autour de la Convention Internationale Des Droits de l'Enfant
3. Mon Histoire : travail sur l'Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité
4. Moi et les adultes : connaître, identifier et rencontrer des professionnels du Droit, de l'Enfance et des représentants des institutions républicaines (policiers, gendarmes, magistrats, travailleurs sociaux, avocats)
5. Ma planète, mon cadre de vie : aborder avec les enfants le thème du respect de l'environnement et de son cadre de vie à travers une journée au CINE « Le moulin » à Lutterbach.

6. Moi et les autres : présentation aux élus locaux du travail mené tout au long de l'année à travers l'Aventure Citoyenne et du projet d'action des classes qui sera présenté lors du Forum Mondial de la Démocratie.

7. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,...). Aboutissement du « parcours citoyen » des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne.

Les écoles

Koechlin, Matisse, Drouot, Stinzi, Louis Pergaud, Henri Sellier, Celestin Freinet (Mulhouse), Haut-Poirier, Sainte Barbe, Fernand Anna, Ecole du Centre de Wittelsheim, Rossalmend, Koehl Anselm, Ecole du Centre de Pfastatt, Village des Enfants, Ile Napoléon, Ecole du Centre de Habsheim, Lyautey et Nordfled.





Les partenaires

Cette aventure est mise en place conjointement par :

- la Communauté d'agglomération (M2A),
- l'association Themis,
- l'Education Nationale.

Elle est réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs :

professionnels de la justice, police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, SDIS, avocats, Maisons de justice et du droit de Mulhouse et Colmar, ligue de l'enseignement, Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (Cine), la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom), Kalivie, Les petits débrouillards, Sahel Vert, Artisans du monde.

L'Aventure Citoyenne en quelques chiffres

25 classes participantes 

620 enfants concernés 

150 interventions en classe 

225 sorties 

Odyssée Citoyenne Colmarienne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : échanges autour des représentations personnelles / animation autour de la communication – « les mots qui blessent »
3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant
4. L'Histoire de mon territoire : animation autour d'un travail de recherches effectué à la maison avec l'aide des parents sur l'histoire de ... (Ma ville, mon école, mon quartier, ma famille...)
5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
6. Internet et les réseaux sociaux : susciter le questionnement des enfants sur leur utilisation des réseaux sociaux et d'internet

7. Fête Citoyennne : cette fête concrétise la fin du projet de l'Odyssée Citoyenne. Elle rassemble l'ensemble des enfants, des acteurs du projet et des partenaires.

Les écoles: Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz et Anne Franck

Les partenaires : professionnels de la justice, élus locaux, SNCF, SDIS de Colmar, musée des Usines Municipales, service enseignement de la Ville de Colmar, le Conseil des sages.

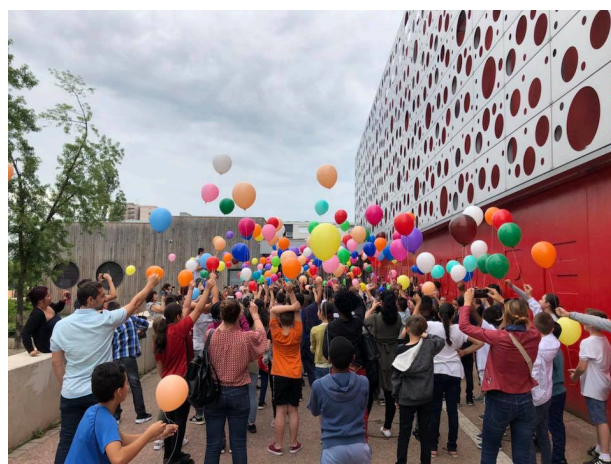
L'Odyssée Citoyenne en quelques chiffres

10 classes participantes 

248 enfants concernés 

60 interventions en classes 

30 sorties 



#CollègeCitoyen

Cette action propose aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire. Ce parcours en 6 étapes pour les collèges QPV du Haut-Rhin offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire prendre conscience de leurs droits, responsabilités et devoirs; il vient également soutenir et s'intégrer dans la nouvelle programmation d'enseignement moral et civique du collège.

Le projet s'articule autour de 6 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
2. Démocratie : découverte du fonctionnement démocratique
3. Justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
4. Discriminations : Travail mené sur les stéréotypes et représentations
5. Internet : sensibilisation aux risques liés à l'usage des réseaux et de l'accès aux médias
6. Libertés : Suite au travail sur les médias et à l'accès à l'information, la liberté d'expression et les libertés fondamentales sont abordées

Les collèges :

Colmar: Collège Pfeffel et Molière

Mulhouse : collège Saint Exupéry, Kennedy et Anne Franck

#CollègeCitoyen en quelques chiffres

8 classes participantes



200 collégiens concernés



48 Interventions en classe



16 sorties



Le projet a également démarré en septembre 2018 dans le Bas-Rhin, mais étant donné que le projet #CollègeCitoyen se déroule sur toute l'année scolaire, il apparaîtra dans le rapport de l'année prochaine.

Le Conseil Municipal des Enfants de la Ville D'Illkirch-Graffenstaden

Il s'agit par ce biais de proposer aux enfants de la commune d'Illkirch-Graffenstaden un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers l'acquisition des processus démocratiques et participatifs.

Le CME est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les enfants. Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections) mais aussi la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. A travers leur

mandat défini et mis en place par la Ville, les enfants sont ainsi force de propositions et de conseils. L'association Themis s'occupe de coordonner et d'animer les séances du CME.

Les élus du conseil sont chargés de représenter tous les enfants de la commune. Ils ont aussi un rôle d'intermédiaire : ils communiquent tout ce qui se dit et se décide au sein du CME.

Les élus sont répartis en 3 commissions de travail : environnement et développement durable, sports et loisirs et citoyenneté.



Le Conseil d'enfant de la Meinau

A Themis, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de venir enrichir l'éducation à la citoyenneté active, en offrant aux enfants de la ville de Strasbourg des possibilités concrètes d'expérimenter une participation active dans leur environnement en mettant en place un Conseil d'enfant.

Si nous partons du principe que la participation des enfants doit reposer sur leurs expériences concrètes, il nous semble cependant plus pertinent que les enfants puissent expérimenter une participation active dans leur environnement quotidien, c'est pourquoi nous proposons la création d'un conseil d'enfant à l'échelle d'un quartier.

Cette année nous avons lancé à titre expérimental un conseil d'enfant sur le quartier de la Meinau (en partenariat avec la ville de Strasbourg et l'Education Nationale). L'objectif étant le même que

pour le CME d'Illkirch, à savoir proposer un apprentissage de la citoyenneté à travers l'acquisition des processus démocratiques et participatifs. Cette instance rassemble 18 élus (CM1/CM2) des trois écoles de la Meinau à savoir : les écoles Jean Fischart, Canardière et Meinau.

En plus de cette instance, nous avons pu travailler en partenariat avec l'Education Nationale afin d'inciter les écoles et les enseignants à mettre en place deux instances de participation : une instance au sein des classes et une au sein de l'école. Ce contexte permet de développer de manière pertinente un projet basé sur une progressivité des niveaux de représentation. Dans ce cadre, nous avons pu former l'ensemble des 60 enseignants sur « l'animation d'un conseil de classe ».



Arachnima : la tournée des quartiers

« Ce projet a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives et citoyennes, aux familles et à la jeunesse des quartiers traversés. Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, scientifique, citoyenne, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

Il se distingue ainsi par son contenu et sa démarche de projet à la semaine, en soirée et le week-end des offres de loisirs classiques.

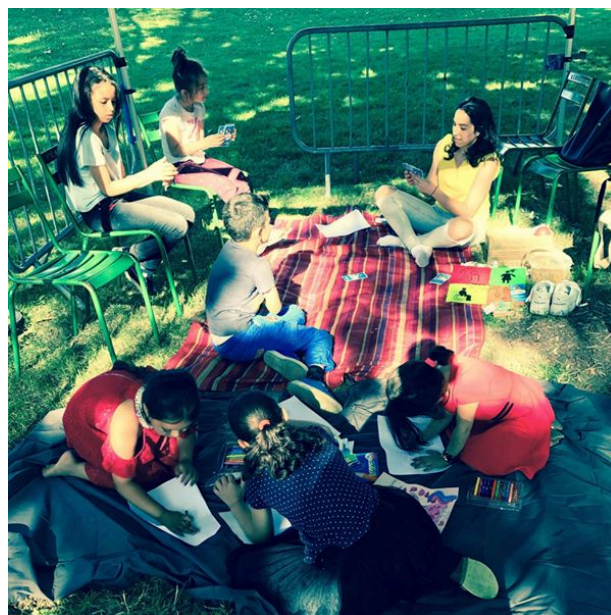
L'exposition et la mise en lumière des travaux et apprentissages se fait le dimanche à l'occasion d'un spectacle final.

Arachnima en tournée est présente tout l'été, s'installant sur un quartier différent chaque semaine.

Elle s'étend du mardi au dimanche inclus, sur un large créneau horaire, allant de 17 h à 23 h selon la programmation des animations de soirées, cinéma de plein air, concert, repas, spectacle . »

Pour l'édition 2018 l'association Themis a proposé des ateliers d'éducation à la citoyenneté en direction des enfants, jeunes et familles sur toute la période estivale dans les différents quartiers de la ville choisis par l'association Arachnima. Nous avons en amont été présents lors des différents temps de réunion afin de

préparer les outils que nous avons utilisés en lien avec la thématique choisie en 2018, à savoir la lutte contre les discriminations.



La tournée des quartiers 2018 en quelques chiffres :

378 enfants concernés 

Présence sur **8** quartiers 

48 jours d'interventions 

Les conférences à destination des adultes

Nous sommes également sollicités pour des conférences à destination d'adultes (parents d'élèves, professionnels de l'enfance etc...) principalement autour des questions du harcèlement, des réseaux sociaux ou encore de la gestion des écrans chez les enfants.

Les semaines de l'égalité

Depuis 2014 Themis est associé à la ville de Strasbourg et de nombreux partenaires pour l'organisation des semaines de l'égalité portée par la mission lutte contre les discriminations. L'événement phare de ces semaines est le parcours éducatif sur l'éducation à l'égalité des droits. L'édition 2018 a permis d'accueillir plus de 220 classes du CE1 à la 5ème. Themis participe activement à ce travail en partenariat que ce soit dans l'élaboration pédagogique du parcours ou encore dans l'animation et l'accueil des enfants.



L'édition 2018 en quelques chiffres

Themis a accueilli **300** enfants sur le parcours éducatif durant les **4** semaines de l'édition 2018

Les actions à la demande

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour des interventions spécifiques à la demande. Nous sommes intervenus autour de plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la justice, la CIDE, la participation des enfants ou encore le harcèlement.

L'année 2018 en chiffres pour les actions à la demande :

16 interventions

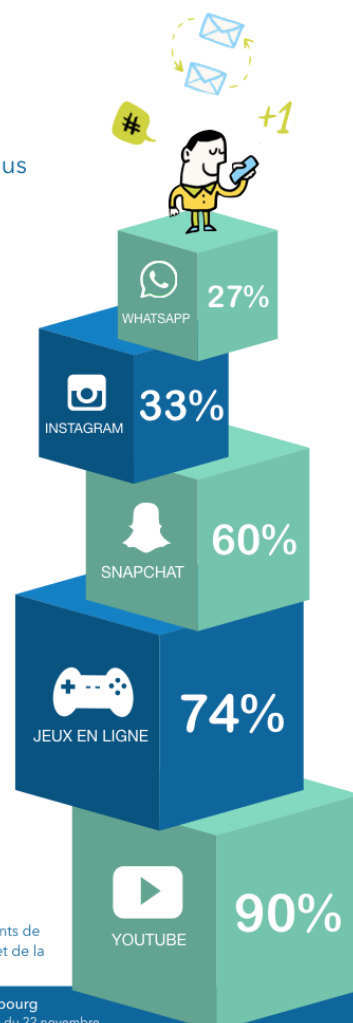
323 jeunes concernés

Enquête sur l'utilisation des réseaux sociaux chez les 8-10 ans

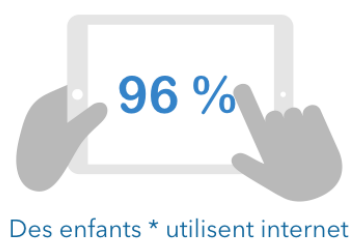
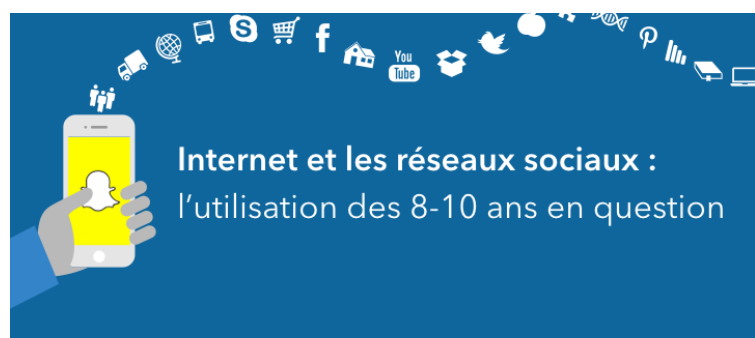
L'association Themis s'intéresse depuis de nombreuses années à la thématique d'internet et des réseaux sociaux et intervient régulièrement auprès d'enfants, de jeunes et de parents.

En 2018, nous avons décidé de nous interroger sur l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux chez les enfants de CM1 et CM2. Nous avons donc réalisé une enquête entre mai et juin 2018 qui a concerné 733 enfants âgés de 8 à 10 ans résidant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Colmar.

Applications et sites les plus utilisés :



*Enquête réalisée en 2018 auprès de 733 enfants de CM1/CM2 de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Colmar.



Strasbourg
24 rue du 22 novembre
03 88 24 84 00
association67@themis.asso.fr

Mulhouse
12 rue du chêne
03 89 46 25 02
association68@themis.asso.fr

Colmar
25C avenue de Paris
07 55 53 05 58
association68@themis.asso.fr



THEMIS

Accès au droit pour
les enfants et les jeunes

Strasbourg

24 rue du 22 novembre

03 88 24 84 00

association67@themis.asso.fr

Mulhouse

12 rue du chêne

03 89 46 25 02

association68@themis.asso.fr

Colmar

25C avenue de Paris

07 55 53 05 58

association68@themis.asso.fr

www.themis.asso.fr



@asso_themis



@association.themis